



Assemblée générale

Distr. générale
22 février 2006
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Sainte-Hélène

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités	1–4	3
II. Historique	5	3
III. Aperçu général et évolution de la situation constitutionnelle et politique	6–15	4
IV. Situation économique	16–41	5
A. Généralités	16–20	5
B. Projets de développement	21–24	7
C. Agriculture et pêche	25–27	8
D. Transports, communications et équipements collectifs	28–35	8
E. Banques et crédit	36	9
F. Tourisme	37–41	9
V. Situation sociale	42–53	11
A. Généralités	42–44	11
B. Emploi	45–48	11
C. Éducation	49–50	12
D. Développement	51–53	12



VI.	Dépendances de Sainte-Hélène	54–68	13
A.	Ascension	54–61	13
1.	Généralités	54	13
2.	Statut constitutionnel et politique	55–60	14
3.	Situation économique et sociale	61	14
B.	Tristan da Cunha	62–68	15
1.	Généralités	62–63	15
2.	Statut constitutionnel et politique	64–67	15
3.	Situation économique et sociale	68	15
VII.	Statut futur du territoire	69–74	16
A.	Position de la Puissance administrante	69–72	16
B.	Position du territoire	73–74	17
VIII.	Examen de la question par l'Organisation des Nations Unies	75	17

I. Généralités¹

1. Le territoire de Sainte-Hélène, administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, comprend l'île de Sainte-Hélène et deux dépendances : l'île d'Ascension et un groupe d'îlots qui constitue la dépendance de Tristan da Cunha.

2. Située dans l'Atlantique Sud, à environ 1 900 kilomètres de l'Angola et 2 900 kilomètres du Brésil, Sainte-Hélène est une petite île d'origine volcanique dont le territoire couvre une superficie totale de 412 kilomètres carrés. Ascension se trouve à 1 200 kilomètres au nord-ouest de Sainte-Hélène et Tristan da Cunha et les autres îlots à environ 2 400 kilomètres au sud de l'île. Sainte-Hélène, où se trouve la capitale du territoire, Jamestown, est la plus grande île (122 kilomètres carrés). Le territoire jouit d'un climat tropical, tempéré toute l'année par les alizés. Les îles ont une flore et une faune distinctives, qui comprennent un grand nombre d'espèces rares ou menacées d'extinction.

3. Les habitants de Sainte-Hélène, les Saint-Héléniens, sont d'origines diverses (voir par. 5 ci-après). D'après les chiffres du recensement de 1998, l'île comptait 5 010 habitants. Toutefois, en juillet 2003, selon le Bureau de statistique de Sainte-Hélène, elle n'en comptait plus qu'entre 3 750 et 3 800, ce qui signifie qu'en un peu plus de cinq ans, un quart de la population était parti. Le Bureau a noté qu'un exode s'était produit après que la Grande-Bretagne eût décidé, en 2002, d'octroyer à nouveau la citoyenneté britannique aux Saint-Héléniens. En 2005, la population était estimée à 4 000 habitants². Bien qu'il soit difficile d'établir des projections démographiques exactes, il est probable que le phénomène ira en s'atténuant dans la mesure où la plupart de ceux qui souhaitaient quitter l'île l'ont déjà fait et que les effectifs des groupes d'âge les plus tentés par l'émigration ont fortement diminué³. Un tiers environ de la population vit à Jamestown. L'anglais est la langue officielle de Sainte-Hélène. La liaison avec Sainte-Hélène est assurée par le RMS *St. Helena*, qui dessert Sainte-Hélène, Ascension, Walvis Bay (Namibie) et Le Cap (Afrique du Sud). La piste d'atterrissage la plus proche se trouve sur Ascension.

4. En mars 2005, à l'issue de longues négociations entre le Gouvernement saint-hélénien et le Ministère britannique du développement international, il a été annoncé que ce dernier financerait la construction d'un aéroport international sur Sainte-Hélène. L'aéroport devrait être opérationnel d'ici à 2010, période à laquelle on estime que le RMS *St. Helena* sera mis hors service⁴.

II. Historique

5. Sainte-Hélène a été découverte en 1502 par le navigateur portugais Juan da Nova, le jour de la Sainte-Hélène, le 21 mai. L'île était inhabitée. Son existence a été gardée secrète jusqu'à ce que le navigateur anglais Thomas Cavendish la redécouvre en 1588. En 1633, les Pays-Bas revendiquèrent l'île sans toutefois l'occuper. En 1658, une charte du Lord Protector de Grande-Bretagne a autorisé la Compagnie britannique des Indes orientales à coloniser et à fortifier l'île, où se sont par la suite installés les Anglais. Des esclaves y ont été amenés d'Afrique, de Madagascar et d'Extrême-Orient, ainsi que des travailleurs sous contrat (des Chinois et quelques Indiens). Le Roi George II a délivré à la Compagnie des Indes orientales une charte définissant la façon dont l'île devait être fortifiée et gouvernée.

Dans cette charte, le monarque octroyait en outre aux habitants de l'île la citoyenneté britannique à part entière et à perpétuité. Napoléon Bonaparte a été exilé à Sainte-Hélène en 1815 et y est mort en 1821. L'île est devenue colonie de la Couronne en 1834. En mai 2002, Sainte-Hélène a célébré le cinq centième anniversaire de sa découverte.

III. Aperçu général et évolution de la situation constitutionnelle et politique

6. Le *St. Helena Constitution Order* de 1988, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1989, a remplacé la Constitution de Sainte-Hélène et de ses dépendances qui avait été adoptée le 1^{er} janvier 1967. Aux termes de la Constitution de 1988, le Gouverneur et commandant en chef, qui est nommé par la Reine, administre le territoire, assisté d'un Conseil exécutif et d'un Conseil législatif.

7. Le Conseil législatif se compose d'un président, de trois membres de droit (le Secrétaire du Gouvernement, le Secrétaire aux finances et le Procureur général) et de 12 membres élus. Le Conseil exécutif, qui est présidé par le Gouverneur, se compose des membres de droit et de cinq membres élus du Conseil législatif. Bien que membre du Conseil législatif et du Conseil exécutif, le Procureur général n'a pas le droit de vote dans ces instances.

8. Les élections ont lieu au scrutin secret, au moins tous les quatre ans, au suffrage universel des adultes, la majorité électorale étant fixée à 18 ans. Bien qu'il existe en principe deux partis politiques, ceux-ci sont inactifs depuis 1976 et les élections sont organisées sur une base non partisane. Les élections générales les plus récentes ont eu lieu le 31 août 2005 et 12 candidats représentant deux circonscriptions ont été élus au Conseil législatif. Ces élections ont été marquées par un changement dans le nombre des districts électoraux. Les huit circonscriptions⁵ qui existaient auparavant ont été remplacées par deux districts – celui de l'est et celui de l'ouest. Michael Clancy, nommé en octobre 2004, a été reconduit dans ses fonctions de gouverneur de Sainte-Hélène, d'Ascension et de Tristan da Cunha.

9. Aux termes de la Constitution de Sainte-Hélène, les pouvoirs judiciaire et exécutif sont séparés. Le système judiciaire se compose d'une cour d'appel, d'une Cour suprême et d'un Magistrate's Court (tribunal d'instance), le plus haut tribunal d'appel étant le Privy Council du Royaume-Uni. Les lois du Royaume-Uni ne sont appliquées qu'en l'absence de législation locale et dans la mesure où elles sont adaptées au territoire.

10. En janvier 1983, lorsque la loi sur la nationalité britannique est entrée en vigueur, les Saint-Héléniens se sont vu retirer leurs droits inhérents à la citoyenneté. Entre cette date et 2002, les habitants de Sainte-Hélène se sont employés, par le biais du Conseil législatif et de la Commission sur la citoyenneté, à ce que leurs droits soient rétablis. À l'issue de l'entrée en vigueur de la loi de mai 2002 sur les territoires britanniques d'outre-mer, qui octroie la citoyenneté britannique aux habitants des territoires d'outre-mer du Royaume-Uni, ils ont de nouveau pu bénéficier de leur droit à la citoyenneté. Aux termes de cette loi, ils peuvent désormais détenir un passeport britannique et travailler n'importe où au sein de l'Union européenne.

11. D'importantes négociations et consultations publiques relatives à la réforme et à la modernisation de la Constitution ont lieu à Sainte-Hélène depuis cinq ans. Le Gouvernement saint-hélézien, qui souhaite accorder plus de responsabilités aux élus locaux, a entamé des pourparlers avec le Royaume-Uni et engagé les services d'une conseillère indépendante, Alison Quentin-Baxter, afin de l'aider à réformer la Constitution du territoire et à en rédiger une nouvelle.

12. En octobre 2002, à l'issue d'entretiens avec M^{me} Quentin-Baxter, le Conseil législatif a rendu public son projet de réforme constitutionnelle, afin de voir s'il bénéficiait d'un large appui⁶. Ce projet prévoyait notamment l'instauration d'un système de gouvernement ministériel à trois niveaux [composé d'une Assemblée législative, d'un Cabinet (présidé par le Ministre principal) et d'un Conseil exécutif (présidé par le Gouverneur)]; l'élection de certains membres de l'Assemblée législative par circonscription et d'autres pour l'ensemble de l'île; l'élection du Ministre principal au suffrage universel; et l'intégration dans la Constitution d'une déclaration des droits.

13. Le projet de constitution définitif a été achevé après deux sessions de négociations supplémentaires en 2003 et 2004. La nouvelle constitution proposait d'apporter trois modifications importantes au système constitutionnel de Sainte-Hélène :

- Une gouvernance se référant aux valeurs de partenariat;
- De nouvelles garanties en matière de droits fondamentaux de l'homme; et
- Un système de gouvernement ministériel à deux niveaux.

Pour tout complément d'information sur le projet de réforme constitutionnelle, prière de se reporter au document de travail précédent (A/AC.109/2005/14, par. 11 à 25).

14. Après de vastes négociations et consultations publiques, un « scrutin consultatif » a eu lieu à Sainte-Hélène le 25 mai 2005 pour savoir si les Saint-Héléziens souhaitaient adopter la nouvelle constitution. Le Royaume-Uni avait souligné qu'il ne la ferait entrer en vigueur que si les Saint-Héléziens l'appelaient clairement de leurs vœux.

15. Les Saint-Héléziens qui se sont prononcés lors du scrutin consultatif ont rejeté le projet de réforme à 52,6 % contre 47,2 %. La question du nouveau système de gouvernement ministériel a été particulièrement controversée, alors que les éléments sur les droits de l'homme et les valeurs de partenariat ont davantage eu la faveur du public⁷. Les membres du Conseil législatif ont décidé de poursuivre la réforme constitutionnelle en incorporant les modifications les plus populaires à la Constitution en vigueur et en s'efforçant de restructurer le Gouvernement.

IV. Situation économique

A. Généralités

16. En 2005, Sainte-Hélène a continué de faire face à des difficultés économiques notamment dues à une assiette fiscale de plus en plus réduite, au vieillissement de la population et au départ de la main-d'œuvre qualifiée à la recherche de salaires plus

élevés. Étant donné que les dépenses d'équipement et les investissements techniques du territoire sont en majeure partie financés par l'aide du Royaume-Uni et par d'autres apports externes, la population jouit d'un niveau de vie que les seules ressources du territoire ne pourraient lui procurer. L'aide budgétaire fournie par le Royaume-Uni sert à financer les services publics essentiels et à subventionner la desserte maritime du territoire⁸. En termes réels, l'aide apportée par le Royaume-Uni a baissé au cours de la dernière décennie, ce qui a affecté l'économie de Sainte-Hélène. Outre le soutien qu'il apporte au budget annuel du Gouvernement, le Ministère du développement international finance la majeure partie des dépenses d'équipement du territoire⁹. Le budget pour l'exercice 2004-2005 prévoyait des dépenses de 18 561 000 livres et des recettes locales de 5 843 000 livres, la quasi-totalité du déficit de 12 718 000 livres devant être comblée par des subventions du Royaume-Uni¹⁰.

17. La visite que préoyaient de faire des représentants du Ministère du développement international à Sainte-Hélène afin de discuter du programme d'aide pour 2005-2006 a finalement eu lieu en mars 2005. D'après les informations communiquées par la Puissance administrante, l'aide budgétaire totale fournie par le Royaume-Uni, avec l'aide au développement et le concours financier pour la desserte du territoire, était estimée à 13 126 000 livres pour 2005-2006. Le Royaume-Uni a approuvé le nouveau programme d'aide en juin 2005¹¹.

18. Lors des discussions budgétaires avec le Ministère du développement international et le Bureau des affaires étrangères et du Commonwealth, le Gouvernement saint-hélézien a été guidé par les six objectifs stratégiques qui avaient reçu l'aval de la population à l'issue de consultations menées en 2003, à savoir :

- Amélioration de la desserte du territoire;
- Élévation du niveau d'instruction;
- Édification d'une économie durable et prospère;
- Instauration des conditions permettant à la communauté de jouir d'une bonne santé dans un environnement sûr;
- Constitution d'une main-d'œuvre utilisable à long terme;
- Poursuite de la promotion des droits démocratiques, des droits de l'homme et de l'autodétermination de la population.

19. En 2003, le Bureau des affaires étrangères du Commonwealth a élaboré un budget-programme axé sur la diversification économique en vue d'aider les territoires d'outre-mer à diversifier et élargir leur base économique, de manière à être moins tributaire d'un ou de deux secteurs. Ce programme constitue une source de financement pour aider les petites entreprises et les chefs d'entreprise prometteurs à lancer de nouvelles activités commerciales dans les territoires non autonomes, en particulier – mais pas exclusivement – dans les secteurs non traditionnels. Ces fonds ont été utilisés pour lancer un plan d'expansion des petites entreprises à Sainte-Hélène, d'une valeur de 150 000 livres par an sur trois ans¹². Le programme est géré par l'Agence de développement de Sainte-Hélène. En avril 2005, l'Agence de développement a approuvé une nouvelle politique de prêts, visant à financer des projets qui contribuent à la croissance et à la diversification de l'économie de Sainte-Hélène¹³.

20. En outre, afin de favoriser le développement du secteur privé, le Gouvernement saint-hélénien a établi des politiques orientées sur la création d'entreprises, la privatisation des entreprises publiques existantes et l'enseignement professionnel¹⁴. Selon la puissance administrante, la part du secteur privé dans l'économie devrait passer de 30 % en 2004 à 40 % en 2015¹⁵.

B. Projets de développement

21. Sainte-Hélène reçoit également une assistance du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le deuxième cadre de coopération du PNUD avec Sainte-Hélène (DP/CCF/STH/2) portant sur la période 2001-2004 a été reconduit pour les années 2005 et 2006. Pour tout complément d'information, prière de se reporter au paragraphe 35 du document A/AC.109/2005/14.

22. Outre le cadre de coopération avec Sainte-Hélène, en 2005, le PNUD a lancé, de concert avec le Ministère de l'emploi et de la sécurité sociale du territoire, un nouveau projet de formation et de reconversion des chômeurs de longue durée¹⁶. Pour tout complément d'information, prière de se reporter au paragraphe 46 ci-dessous.

23. Sainte-Hélène ayant également le droit de bénéficier d'un financement de l'Union européenne, entre 1995 et 2003, le territoire a reçu au total 14 350 000 euros¹⁷. En juillet 2004, la Commission européenne a annoncé que 8,6 millions d'euros avaient été alloués à Sainte-Hélène par le Fonds européen de développement (FED) pour la période 2004-2007 afin d'améliorer la desserte du territoire et ainsi de favoriser son développement économique et de réduire sa dépendance à l'égard de l'aide¹⁸.

24. En 2005, plusieurs grands projets d'infrastructure ont été rendus possibles grâce au financement du Ministère britannique du développement international et du Fonds européen de développement. Ces projets visaient notamment la remise en état et l'amélioration des routes, ainsi que l'installation de deux nouveaux groupes électrogènes diesel de 1 mégawatt. Les groupes électrogènes existants ont également été remis en état avec succès et trois turbines éoliennes installées. Les dernières permettent de faire d'importantes économies mais, selon les informations communiquées par la Puissance administrante, elles ne sont pas fiables. D'autres projets de développement sont envisagés pour l'avenir, notamment un projet d'amélioration des installations portuaires, qui fait actuellement l'objet d'une étude du Fonds européen de développement. Il s'inscrit dans le prolongement du projet réalisé en 2005 pour stabiliser les falaises qui surplombent le port, ainsi que d'autres quartiers importants de Jamestown sujets à de fréquents éboulements. Le Ministère britannique du développement international a également approuvé des crédits de 1,1 million de livres pour la modernisation des réseaux d'adduction d'eau, ce qui devrait permettre d'améliorer l'approvisionnement et la qualité de l'eau à Sainte-Hélène. Le projet d'élimination des déchets est dans sa phase de mise en œuvre. Quant aux projets de formation professionnelle et d'étude sur le captage de l'eau, ils ont été menés à bien. D'autres projets attendent de recevoir l'aval du Ministère ou sont en cours de planification, par exemple le projet sur les eaux usées, la modernisation et l'extension du réseau électrique, la pêche côtière et l'installation d'autres turbines éoliennes¹⁹.

C. Agriculture et pêche

25. La pêche représente une part importante de l'économie de Sainte-Hélène. En 2004, deux bateaux de pêche saint-héléniens ont été équipés pour la pêche au-delà des eaux littorales correspondant à 12 milles à l'intérieur de la zone économique exclusive de 200 milles marins attribuée au territoire. Trente bateaux de pêche détiennent une licence commerciale. Les pêcheurs locaux vendent leurs prises à la St. Helena Fisheries Corporation (SHFC). Celles-ci ont beaucoup augmenté en 2004 et en 2005, où elles ont atteint 640 tonnes²⁰. Plusieurs sociétés internationales sont autorisées à pêcher dans les eaux de Sainte-Hélène et d'Ascension. Les licences qui leur ont été accordées ont parfois représenté jusqu'à 20 % des recettes locales.

26. Sainte-Hélène s'est bâti une réputation pour la qualité de son café et de son poisson. Le café de Sainte-Hélène est considéré comme l'un des meilleurs du monde. Quant à ses poissons sauvages, ils ont été les premiers à recevoir le label biologique de la Soil Association, qui est la principale organisation du Royaume-Uni à préconiser et labelliser les produits et l'agriculture biologiques²¹.

27. En août 2005, un projet d'irrigation au goutte-à-goutte a été mené à bien, reliant 69 agriculteurs au nouveau système d'irrigation de Sainte-Hélène²².

D. Transports, communications et équipements collectifs

28. Sainte-Hélène a quelque 120 kilomètres de routes goudronnées et 20 kilomètres de routes sans revêtement. Un réseau de transports en commun a été mis en place en novembre 2003 par le Gouvernement saint-hélénien.

29. En 2005, d'importants projets de voirie ont été réalisés. Il s'agissait de refaire le revêtement sur 90 kilomètres d'autoroutes, de réparer les nids-de-poule sur 56 kilomètres de routes, de nettoyer 329 kilomètres d'accotements, de construire 300 mètres de garde-fous et 120 mètres carrés de murs de soutènement. Deux routes de district et quatre routes locales ont également été construites pendant cette période²³.

30. Jamestown, le seul port, offre un bon mouillage, mais il faudrait y construire un brise-lames afin de permettre aux gros navires de croisière d'accoster quelles que soient les conditions météorologiques. Comme il a été signalé plus haut, l'île ne disposant actuellement ni d'un aéroport ni d'une piste d'atterrissage, la seule liaison avec le monde extérieur demeure le RMS *St. Helena*, dont le propriétaire et armateur est la St. Helena Shipping Company, Ltd., et qui relie Sainte-Hélène à Ascension, à Walvis Bay (Namibie) et au Cap (Afrique du Sud).

31. L'aéroport international qui doit être construit à Sainte-Hélène sera financé par le Ministère du développement international à condition que des soumissions satisfaisantes pour sa conception, sa construction et son exploitation soient reçues et qu'une évaluation rigoureuse de son impact sur l'environnement soit réalisée. Le 19 octobre 2005, un avis d'appel d'offres officiel a été publié au *Journal officiel* de l'Union européenne et dans diverses autres publications au Royaume-Uni, en Afrique du Sud et à Sainte-Hélène, fixant la date butoir au 16 décembre 2005²⁴. Le coût estimé d'un tel projet n'a pas été rendu public, car le Ministère a jugé que cela nuirait au processus d'appel d'offres. Cependant, selon des estimations récentes relayées par les médias, la construction d'un aéroport coûterait quelque 80 millions de livres²⁵.

32. En mars 2005, lorsque le Ministère britannique du développement international a annoncé qu'il acceptait de financer la construction et l'exploitation d'un aéroport international à Sainte-Hélène, la nouvelle a été bien accueillie dans le territoire, même si certains Saint-Héléniens ont indiqué qu'ils craignaient pour l'environnement. L'aéroport proposé se trouvera à Prosperous Bay Plain, à l'est de l'île. Il sera équipé d'une piste d'une longueur totale de 2 250 mètres, ce qui permettra d'accueillir les avions long-courriers tels que l'Airbus A320 et le Boeing 737-800²⁶. On prévoit que, la première année, l'aéroport accueillera 7 000 passagers (dont 1 500 touristes) et, à l'horizon 2015, 15 000 passagers (dont 8 000 touristes).

33. Un Comité de développement a été créé en juin 2005 pour superviser le projet de liaison aérienne. Le Comité se compose de représentants du Gouvernement saint-hélénien, ainsi que du secteur privé et de la société civile. Le Comité a pour principale mission de conseiller le Conseil exécutif sur les politiques et stratégies de développement afin que la construction de l'aéroport soit menée à bien. Les principaux domaines d'intérêt recensés par le Comité sont les politiques qui concernent l'immigration, les terres domaniales, la fiscalité, le développement et l'emploi²⁷. Le projet d'aéroport bénéficie également de l'aide de l'équipe chargée du projet de liaison aérienne. Le rôle de l'équipe en question a changé au cours de l'année 2005 : auparavant responsable de l'élaboration des orientations, elle est maintenant chargée de faciliter la mise en œuvre du projet, dans les délais prévus et dans le cadre du budget établi. Cela suppose d'assurer la liaison avec d'autres équipes (par exemple, celle chargée du projet de liaison aérienne au Ministère britannique du développement international), le Comité de développement de Sainte-Hélène, le Gouvernement saint-hélénien et les autres parties prenantes²⁸.

34. Le Gouvernement saint-hélénien bénéficiera aussi de l'avis d'une équipe de l'Université d'Harvard sur le projet de liaison aérienne, qui a fait, en 2005, des évaluations pour les Ministères chargés des affaires juridiques, des biens fonciers et de la planification²⁹.

35. Le projet de loi sur les installations aéroportuaires, prévoyant les dispositions nécessaires à la construction de l'aéroport³⁰, devait être présenté au Conseil législatif en janvier 2006. Compte tenu du projet d'aéroport, le Royaume-Uni a l'intention de diminuer progressivement l'aide financière qu'il octroie à Sainte-Hélène, pour la supprimer totalement à l'horizon 2030³¹.

E. Banques et crédit

36. On n'a signalé aucune évolution notable dans ce domaine depuis le dernier document de travail (A/AC.109/2005/14).

F. Tourisme

37. L'Office du tourisme de Sainte-Hélène a multiplié ses efforts pour présenter l'île comme une destination touristique. Sa stratégie décennale porte essentiellement sur quatre éléments : la planification, l'investissement, l'offre de services touristiques de qualité et la promotion. Des consultants internationaux renommés, spécialisés dans le tourisme, ont travaillé avec des représentants de Sainte-Hélène pour mettre sur pied une stratégie qui englobe ces quatre éléments³². En 2005, une mission commerciale de Sainte-Hélène s'est rendue en Namibie pour rencontrer des

investisseurs potentiels et exploiter les possibilités d'import/export et de tourisme avec ce pays³³. La même année, Sainte-Hélène a également connu un essor de ce qu'il convient d'appeler le tourisme vert, grâce aux attraits tout à fait spécifiques du territoire³⁴.

38. En février 2005, le Gouvernement a annoncé qu'en collaboration avec la société de loisirs de Sainte-Hélène (Shelco), il s'efforcerait d'atteindre les objectifs suivants :

- Une économie autosuffisante reposant sur le tourisme;
- Un tourisme axé sur la qualité plutôt que sur le volume;
- Un environnement entretenu et mis en valeur permettant de soutenir le développement du tourisme;
- La création d'un complexe haut de gamme comprenant un hôtel de luxe cinq étoiles, un golf et des villas;
- La mise en place d'infrastructures communes aux secteurs public et privé comprenant des établissements touristiques et des services de base, de façon à promouvoir le tourisme dans le territoire³⁵.

39. En juillet 2005, Shelco a annoncé qu'elle avait l'intention d'investir 40 millions de livres dans le territoire, l'un de ses principaux projets à Sainte-Hélène étant la construction d'un complexe disposant d'un terrain de golf. Shelco a estimé que la construction et l'entretien de ce complexe permettraient de créer 200 emplois dans le bâtiment pendant quatre ans et 325 emplois à long terme par la suite³⁶. Cependant, les propriétaires d'hôtels sur place ont déclaré qu'ils craignaient que leur gagne-pain ne soit menacé par le projet en question³⁷. En janvier 2006, l'étude de la demande présentée par Shelco concernant l'achat de terrains à bâtir a été reportée jusqu'à l'adoption des nouvelles politiques sur le tourisme et l'investissement³⁸.

40. En septembre 2005, une équipe de l'Université d'Harvard a fait une analyse des nombreux projets de développement touristique présentés au Gouvernement saint-hélenien. Cette étude consistait surtout à analyser les ressources en fonction de la cartographie de Sainte-Hélène et d'autres caractéristiques liées au développement éventuel du tourisme et au développement d'autres activités économiques³⁹. L'un des volets de l'étude faite par Harvard portait sur l'étendue des terrains à bâtir à Sainte-Hélène. L'étude a conclu que, tant que la densité de construction demeurait assez élevée, il y aurait suffisamment de place. Cette conclusion a apaisé la crainte des Saint-Héleniens qu'il n'y ait plus assez de terrain lorsque l'industrie touristique commencerait à se développer. L'étude recommandait également d'encourager les investissements privés et de modifier le régime foncier en vigueur pour les immigrants afin de tirer le meilleur parti des avantages qui devraient découler de l'essor du tourisme⁴⁰.

41. Le débat en cours sur la croissance prévue de l'industrie touristique à Sainte-Hélène a permis d'appeler l'attention sur deux problèmes auxquels les Saint-Héleniens pourraient faire face à l'avenir : conjuguer les avantages économiques et le développement durable, et le cycle de vie des destinations touristiques et ses incidences sur la population et l'économie locales⁴¹. Une nouvelle organisation non gouvernementale, The Voice, s'est faite le chantre du développement durable. Créée en réaction à l'annonce en mars 2005 de la construction d'un aéroport, The Voice a

souligné plusieurs points auxquels le Gouvernement saint-hélénien devra réfléchir lorsqu'il établira un programme en matière de développement, notamment les ressources en eau potable, la pêche dans les eaux littorales et le fossé qui pourrait s'élargir entre riches et pauvres.

V. Situation sociale

A. Généralités

42. L'équipe de représentants du Ministère du développement international et du Bureau des affaires étrangères et du Commonwealth qui a négocié le plan d'orientation national pour la période allant de 2001 à 2003 a indiqué qu'au regard des normes internationales, Sainte-Hélène était un territoire à revenu intermédiaire, où les signes de réel dénuement matériel étaient rares, en grande partie grâce aux généreuses mesures de protection prévues par le Gouvernement, garantissant à chacun le minimum vital, et aux réseaux de solidarité, qui encourageaient l'entraide financière entre proches, le plus souvent sous forme d'envois de fonds des travailleurs expatriés. L'augmentation du nombre de personnes âgées (qui devraient constituer 24 % de la population en 2010) vivant de l'aide sociale et la situation des handicapés, qui ont des besoins spéciaux non satisfaits, sont deux grands sujets de préoccupation, de même que l'apparition d'une « culture de la dépendance », qui s'explique en partie par le fait que le Gouvernement est le principal employeur et pratiquement le seul prestataire de services.

43. Compte tenu du vieillissement de la population, il est de plus en plus nécessaire de consacrer d'importants crédits à un nouveau programme de soins gériatriques, prévoyant notamment des centres d'accueil et un complexe communautaire de soins gériatriques. Il y a aussi de plus en plus de maladies chroniques, le diabète et l'hypertension touchant environ 8 % et 25 % de la population, respectivement⁴². En janvier 2006, un cardiologue invité a noté que le fort taux d'hypertension à Sainte-Hélène était surtout dû à la prévalence de l'obésité⁴³.

44. En 2005, le projet de liaison aérienne a suscité un débat quant à l'introduction éventuelle du VIH/sida à Sainte-Hélène due à l'arrivée d'un plus grand nombre de touristes et d'ouvriers du bâtiment en provenance de l'étranger. Jusqu'à présent, on n'a signalé aucun cas de VIH/sida sur le territoire. Un projet de dépistage des séropositifs a été débattu à la réunion du Conseil exécutif, qui s'est tenue le 17 janvier 2006. À l'issue de vives discussions, le Conseil exécutif est convenu que le dépistage du VIH ne devrait pas faire partie de l'examen médical de routine imposé aux touristes et aux ouvriers. Il a plutôt décidé de prendre d'autres mesures, notamment de lancer un programme de sensibilisation et d'éducation sanitaire⁴⁴.

B. Emploi

45. Le secteur public reste le principal employeur à Sainte-Hélène. En octobre 2003, le Gouvernement a lancé une politique de lutte contre le chômage de longue durée, dans le cadre de laquelle le Ministère de l'emploi et de la sécurité sociale travaille en étroite collaboration avec les chômeurs en vue de déterminer leurs besoins en matière de formation. En mars 2005, il y avait encore 90 personnes

employées à des travaux d'utilité collective dans le cadre de l'ancien plan pour l'emploi et quatre personnes bénéficiant du nouveau plan⁴⁵.

46. En 2005, le PNUD a mis en œuvre un projet dont l'objectif global est de lutter contre le chômage de longue durée à Sainte-Hélène grâce à un programme public-privé de formation et d'initiation à la vie professionnelle. Ce programme vise à faciliter la réinsertion professionnelle des chômeurs et à améliorer leurs chances de garder un emploi et leurs perspectives d'embauche⁴⁶.

47. L'emploi extraterritorial est en augmentation constante, et par voie de conséquence, les envois de fonds des travailleurs expatriés. La population active de l'île est employée à 30 % environ à Ascension, aux îles Falkland (Malvinas) ou au Royaume-Uni; sa contribution à l'économie de l'île représente 23 millions de livres par an au total⁴⁷. Toutefois, comme pratiquement tous les contrats sont attribués à des travailleurs non accompagnés, les familles sont très souvent séparées, ce qui constitue un problème social. De plus, compte tenu des départs de travailleurs qualifiés à l'étranger, où ils peuvent trouver des emplois mieux rémunérés, il est nécessaire d'attirer à Sainte-Hélène un plus grand nombre de travailleurs expatriés, en particulier des infirmières et des enseignants. (En octobre 2005, la presse a rapporté le cas d'un producteur de café qui avait dû recruter 10 ouvriers en Namibie et en Allemagne pour travailler sur sa plantation de café⁴⁸.) Dans le *St. Helena Strategic Review*, pour la période 2000-2010, il est indiqué que les envois de fonds des travailleurs expatriés ne sont pas une source de revenus durable et que le développement doit être centré sur les individus; il serait en effet illusoire de parler de prospérité quand on exporte surtout des travailleurs⁴⁹.

48. L'Association de la fonction publique de Sainte-Hélène a vu le jour en avril 2005, son principal objectif étant d'aider et d'assister ses membres et d'améliorer leurs conditions de vie. L'Association est semblable à un syndicat et représente les intérêts des fonctionnaires saint-héléniens⁵⁰.

C. Éducation

49. L'enseignement est gratuit et obligatoire pour les enfants âgés de 5 à 15 ans. En 2005, il y avait dans le territoire sept écoles en activité, fréquentées par 784 élèves au total.

50. L'introduction des examens normalisés britanniques en anglais et en mathématiques au premier niveau et au niveau intermédiaire du cycle scolaire a montré que la plupart des élèves avaient des notes plus basses que les élèves de Grande-Bretagne. Les résultats de l'examen au niveau secondaire sont également très faibles, moins de 12 % des élèves de 16 ans ou plus obtenant les cinq notes minimales requises pour la réussite au General Certificate sanctionnant les études secondaires ou son équivalent, contre 40 % au Royaume-Uni. On estime que ces faibles résultats sont en partie imputables à un renouvellement trop rapide du personnel et au manque de qualifications et d'expérience des enseignants⁵¹.

D. Environnement

51. Sainte-Hélène s'est dotée d'un programme de protection de l'environnement visant à préserver les espèces menacées d'extinction ainsi que la diversité des

habitats, qui constituent une partie importante du patrimoine du territoire et présentent un bon potentiel touristique. D'après l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, 40 % de la flore de l'île est menacée d'extinction, mais d'autres associations écologistes estiment que le pourcentage est plus élevé. En septembre 2001, le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer ont adopté une série de chartes de l'environnement qui, pour la première fois, définissaient les responsabilités de chacun en matière d'environnement.

52. En 2005, des scientifiques ont indiqué, fait alarmant, que le nombre des pluviers de Sainte-Hélène, une espèce rare qui ne se trouve que sur l'île⁵², avait diminué de 40 %. Il y a deux explications possibles à cela : la dégradation des prairies qui leur servent d'habitat, causée par la diminution du nombre des ruminants, et l'augmentation du nombre de prédateurs, tels que les chats, les rats et les mainates. Plusieurs mesures ont été envisagées pour reconstituer la population de pluviers, notamment faire paître davantage les animaux en contrôlant les populations de prédateurs.

53. En décembre 2005, la société britannique de conseil en génie et en environnement, Faber Maunsell Ltd., a fait une étude préliminaire d'impact du nouvel aéroport sur l'environnement de Sainte-Hélène⁵³. Les détails de ce rapport initial n'ont pas encore été rendus publics. Faber Maunsell poursuivra ses activités de surveillance pendant toute la durée des travaux de construction de l'aéroport afin de limiter les répercussions que ce projet pourrait avoir sur l'environnement.

VI. Dépendances de Sainte-Hélène

A. Ascension

1. Généralités

54. Ascension a été découverte par les Portugais en 1501, puis « redécouverte » en 1503, jour de l'Ascension, par Alphonse d'Albuquerque, qui a donné ce nom à l'île inhabitée. Ascension est une île d'origine volcanique d'une superficie de 90 kilomètres carrés. En 1815, lorsque Napoléon était prisonnier à Sainte-Hélène, une petite garnison navale britannique était basée sur Ascension. L'île est restée sous la tutelle du Ministère de la marine britannique jusqu'en 1922, date à laquelle elle est devenue une dépendance de Sainte-Hélène. Par la suite, et jusqu'en 1964, elle a été administrée par l'Eastern Telegraph Company (rebaptisée Cable and Wireless en 1934). Un administrateur a été nommé en 1964 dans le cadre du projet d'établissement de stations de la British Broadcasting Corporation (BBC) et de la Composite Signal Organization. Le Gouvernement américain a construit la piste d'atterrissage de Wideawake pendant la Seconde Guerre mondiale. En 1957, la présence de forces aériennes américaines a été rétablie et la piste d'atterrissage et les installations et services auxiliaires ont été développés. La base est devenue la station de poursuite du sud-est pour le polygone d'essais de l'US Air Force (Est). En 1982, elle a servi d'escale aux avions de la Royal Air Force en provenance et à destination des îles Falkland (Malvinas). En 2003, des responsables britanniques et américains ont signé l'accord de Wideawake ouvrant la piste d'atterrissage de Wideawake aux vols nolisés civils.

2. Statut constitutionnel et politique

55. Le pouvoir exécutif est exercé par le Gouverneur de Sainte-Hélène. L'île a également un administrateur résident qui relève du Gouverneur. Comme Ascension n'a jamais eu de population autochtone, sa population (environ 1 100 personnes) se compose d'employés des sociétés implantées sur l'île et de leur famille. Jusqu'en 2001, tous les services publics étaient fournis par Ascension Island Services (AIS), réunissant le BBC World Service et Cable and Wireless, sous la direction d'un Conseil londonien des usagers. À la suite de l'évolution des priorités géopolitiques et de la hausse des salaires, le Conseil a décidé en 1999 de mettre fin au partenariat au 31 mars 2001. À compter de cette date, un nouveau gouvernement transitoire de l'île d'Ascension, composé du Gouverneur de Sainte-Hélène et de l'Administrateur d'Ascension, a assumé la responsabilité de ces services. Depuis lors, les insulaires débattent de la question de la modification du statut politique et législatif de l'île.

56. Tout au long des années 2001 et 2002, les habitants d'Ascension ont amplement débattu de la forme future de leur gouvernement. À l'issue de longues concertations publiques et d'échanges de vues très animés avec la Puissance administrante au sujet des modalités que l'île d'Ascension pourrait adopter pour la mise en place d'un gouvernement démocratique, les habitants ont eu à choisir entre les deux options suivantes à l'occasion d'un référendum organisé le 23 août 2002 : la création d'un conseil local propre ou la constitution d'un conseil local bénéficiant de certains services dans des domaines tels que le développement économique, la santé et l'éducation qui seraient gérés par un conseil interinsulaire composé également de membres de Sainte-Hélène. Quatre-vingt-quinze pour cent des participants se sont déclarés favorables à la première option, à savoir la création d'un conseil responsable de la gestion financière et administrative des services fournis à l'île.

57. Il reste, toutefois, encore à créer un autre organe gouvernemental, à savoir un organe consultatif conjoint chargé d'harmoniser les vues de Sainte-Hélène et d'Ascension au sujet des questions d'intérêt commun. À cet égard, la conseillère constitutionnelle indépendante Alison Quentin-Baxter, qui s'est rendue à Ascension en septembre 2002, a recommandé aux habitants d'Ascension et de Sainte-Hélène de s'inspirer d'arrangements de coopération similaires conclus entre de petits États indépendants des Caraïbes orientales, entre de petits États insulaires du Pacifique et entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande⁵⁴.

58. Même si la population ne s'est pas prononcée en faveur du projet de réforme constitutionnelle lors du scrutin consultatif qui s'est tenu en mai 2005, la réforme constitutionnelle fait encore l'objet de débats dans les dépendances.

59. Lors des dernières élections générales, qui ont eu lieu le 16 novembre 2005, sept candidats ont été élus au conseil local⁵⁵.

60. En octobre 2005, Ascension a participé aux travaux du Conseil consultatif des territoires d'outre-mer pour la première fois depuis que ce conseil a été créé en 1999.

3. Situation économique et sociale

61. Une rencontre entre l'équipe du Bureau des affaires étrangères et du Commonwealth/Ministère de la défense et le Conseil local d'Ascension a eu lieu en 2005. La rencontre, présidée par le Gouverneur Michael Clancy, a permis d'aborder

la question très controversée du droit de séjour et du droit de propriété à Ascension⁵⁶. La décision définitive sur cette question a été arrêtée en janvier 2006, lorsque le Gouvernement britannique a décidé de ne pas octroyer de droit de séjour ni de droit de propriété permanents. Le Gouvernement britannique était particulièrement préoccupé par les obligations fiscales qui pourraient incomber aux contribuables britanniques⁵⁷.

B. Tristan da Cunha

1. Généralités

62. La dépendance de Tristan da Cunha⁵⁸ se compose de quatre îles, à savoir l'île principale, Tristan da Cunha; Gough; Inaccessible; et Nightingale. Tristan da Cunha est une île ronde d'origine volcanique, d'une superficie de 98 kilomètres carrés. C'est l'île habitée la plus isolée du globe. Ses voisines les plus proches sont Sainte-Hélène, à 2 334 kilomètres au nord, et la ville du Cap (Afrique du Sud), à 2 778 kilomètres à l'est. Sa population a été évacuée au Royaume-Uni en 1961 au moment de la dernière éruption volcanique, puis rapatriée en 1963. La seule localité de l'île est la capitale, Edinburgh of the Seven Seas.

63. Selon l'Administrateur, en décembre 2004, l'île comptait 275 personnes constituant 100 ménages environ. Une équipe de météorologues sud-africains vit à Gough. Inaccessible et Nightingale sont inhabitées.

2. Statut constitutionnel et politique

64. Suite à l'adoption en 2002 du projet de loi sur les territoires britanniques d'outre-mer, les habitants de Tristan da Cunha sont devenus citoyens britanniques à part entière et ont le droit de résider au Royaume-Uni.

65. Le pouvoir exécutif est exercé par le Gouverneur de Sainte-Hélène. Celui-ci nomme un administrateur résident, qui lui rend compte. L'Administrateur est assisté par le Conseil de l'île, lequel est dirigé par le chef du Conseil de l'île et se compose de huit membres élus (dont au moins une femme) et de trois membres nommés. Les élections ont lieu tous les trois ans. Tous les électeurs inscrits âgés de 18 ans ou plus peuvent voter.

66. Tristan da Cunha a sa propre législation, mais les lois de Sainte-Hélène s'appliquent dans la mesure où elles ne sont pas en contradiction avec la législation locale et sont adaptées à la situation locale, et sous réserve de modifications si les conditions locales l'exigent. Il y a un officier de police à plein temps et trois agents. L'Administrateur fait office de magistrat.

67. En octobre 2005, Tristan da Cunha a participé aux travaux du Conseil consultatif des territoires d'outre-mer pour la première fois depuis que ce conseil a été créé en 1999.

3. Situation économique et sociale

68. On n'a signalé aucune évolution notable dans ce domaine depuis la publication du rapport sur la question figurant dans les documents de travail de 2003 et de 2004 (voir A/AC.109/2003/4 et A/AC.109/2004/9).

VII. Statut futur du territoire

A. Position de la Puissance administrante

69. Dans la déclaration qu'il a prononcée à la 2^e séance de la Quatrième Commission, le 5 octobre 2005, dans le cadre de la soixantième session de l'Assemblée générale (voir A/C.4/60/SR.2), le représentant du Royaume-Uni a déclaré que le processus de consultation entre son gouvernement et les 10 territoires d'outre-mer se poursuivait et que la septième réunion annuelle du Conseil consultatif des territoires d'outre-mer se tiendrait à Londres en octobre 2005. Ce conseil est une instance de dialogue entre les principaux ministres démocratiquement élus et leurs homologues des territoires, et les ministres du Gouvernement britannique sur un certain nombre de questions, notamment les relations entre le Royaume-Uni et ses territoires d'outre-mer, la modernisation de la Constitution, la bonne gouvernance, les questions d'environnement et les obligations internationales du Royaume-Uni.

70. Le Gouvernement britannique a accueilli avec satisfaction les progrès accomplis dans le cadre du processus de révision constitutionnelle. Des échanges de vues utiles avaient eu lieu entre le Gouvernement britannique et des représentants de Gibraltar, de Montserrat et des îles Turques et Caïques. À Sainte-Hélène, un projet de constitution révisé avait été rejeté à l'issue d'un scrutin consultatif et le territoire envisageait à présent les mesures à prendre. Des discussions exhaustives s'étaient tenues avec la Commission pour l'indépendance, établie aux Bermudes, afin de se pencher sur l'incidence que pourraient avoir des mesures en faveur de l'indépendance. À la demande de la Commission, le Gouvernement britannique avait établi un document dans lequel il exposait sa position sur un certain nombre de questions à l'étude par le Gouvernement bermudien.

71. Le représentant du Gouvernement britannique a souligné que le Royaume-Uni continuait d'aider ses territoires d'outre-mer à renforcer leurs capacités et d'y favoriser le développement durable et la bonne gouvernance. Le programme de protection de l'environnement dans les territoires d'outre-mer continuait d'appuyer la mise en œuvre de chartes de l'environnement pour les territoires d'outre-mer. Le Gouvernement britannique continuait de soutenir les efforts déployés par ses territoires d'outre-mer pour resserrer leurs relations avec la Commission européenne et d'améliorer leur accès aux mesures commerciales et économiques et aux mesures d'aide au développement prévues par la décision relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne. Le Gouvernement britannique avait également poursuivi sa coopération informelle avec le Comité spécial; à cet égard, une visite avait été effectuée aux Bermudes pour faire le point sur les initiatives visant à rayer le territoire de la liste des territoires non autonomes.

72. En ce qui concerne la réunion du Conseil consultatif des territoires d'outre-mer, qui s'est tenue à Londres en octobre 2005, de l'avis du Gouvernement britannique, une discussion utile avait eu lieu sur les relations unissant le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer, ainsi que sur les progrès effectués pour ce qui était de la modernisation constitutionnelle, qui continuait de tenir compte des spécificités des territoires. Parmi les autres domaines abordés figuraient les relations extérieures, la bonne gouvernance, l'application des lois, les services financiers, les transports, le développement durable et les relations avec l'Union européenne. Le Ministère du développement international avait organisé des tables rondes sur les

droits de l'homme et la gestion des catastrophes en association avec le Conseil consultatif des territoires d'outre-mer.

B. Position du territoire

73. Comme il a été noté plus haut (par. 14 et 15), un scrutin consultatif s'est tenu à Sainte-Hélène sur le projet de réforme constitutionnelle qui était à l'étude depuis plusieurs années. Les changements constitutionnels n'ont pas reçu l'appui nécessaire pour être mis en œuvre, mais le Gouvernement territorial continue d'étudier les mesures à prendre en la matière.

74. Le Conseiller législatif de Sainte-Hélène, Eric George, a participé au Séminaire régional des Caraïbes, organisé par le Comité spécial, qui s'est tenu en mai 2005 à Canouan (Saint-Vincent-et-les Grenadines). Il a demandé à ce que le Comité spécial présente les sujets de préoccupation suivants au Gouvernement britannique :

- L'infrastructure nécessaire au projet d'aéroport ne devrait pas être financée par l'enveloppe de l'aide annuelle destinée à Sainte-Hélène. Compter sur des ressources financières déjà très sollicitées pour financer cette infrastructure ne ferait qu'accélérer l'exode des Saint-Héléniens. Au cas où la desserte aérienne favoriserait effectivement le développement économique durable, il serait prudent de mettre en œuvre le programme tant attendu de remise en état et de modernisation des services essentiels du territoire;
- La politique d'amortissement des dépenses, telle que souhaitée par le Ministère britannique du développement international, devrait être revue. Dans les circonstances actuelles et compte tenu des tendances démographiques à Sainte-Hélène, il est difficile d'imaginer comment l'on pourrait amortir les dépenses;
- Le droit à la nationalité, tel que prévu par l'article 15 de la Déclaration universelle de droits de l'homme, devrait figurer dans la nouvelle constitution de Sainte-Hélène, au lieu d'une clause sur le statut saint-héléniens, comme il était proposé.

VIII. Examen de la question par l'Organisation des Nations Unies

75. Le 8 décembre 2005, l'Assemblée générale a adopté les résolutions 60/117 A et B sans les mettre aux voix. La section IX de la résolution 60/117 B est expressément consacrée à Sainte-Hélène.

Notes

¹ Les renseignements proviennent d'informations communiquées par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au Secrétaire général le 12 janvier 2006, en vertu de l'Article 73 e de la Charte des Nations Unies, et de diverses publications.

² Bureau des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni, 20 juillet 2005.

³ *St. Helena Herald*, 25 juillet 2003.

- ⁴ Communiqué de presse du 14 mars 2005 du Département des territoires d'outre-mer du Royaume-Uni (Ministère du développement international).
- ⁵ *St. Helena Herald*, 9 septembre 2005.
- ⁶ *Ibid.*, 11 octobre 2002.
- ⁷ *Ibid.*, 3 juin 2005.
- ⁸ Communiqué de presse du 14 mars 2005 du Département des territoires d'outre-mer du Royaume-Uni (Ministère du développement international).
- ⁹ <www.sainthelena.gov.sh>.
- ¹⁰ <www.sainthelena.gov.sh>.
- ¹¹ *St. Helena Herald*, 17 juin 2005.
- ¹² <www.sainthelena.gov.sh/lifestyle>.
- ¹³ *St. Helena Herald*, 22 avril 2005.
- ¹⁴ *Ibid.*, 30 juillet 2004.
- ¹⁵ *Ibid.*, 15 avril 2005.
- ¹⁶ Renseignements communiqués par le Programme des Nations Unies pour le développement le 24 janvier 2006.
- ¹⁷ *St. Helena Herald*, 27 février 2004.
- ¹⁸ <http://europa.eu-un.org/articles/it/article_3725_it.htm>.
- ¹⁹ Les renseignements proviennent d'informations communiquées par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au Secrétaire général le 12 janvier 2006, en vertu de l'Article 73 e de la Charte des Nations Unies, et de diverses publications.
- ²⁰ Les renseignements proviennent d'informations communiquées par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au Secrétaire général le 12 janvier 2006, en vertu de l'Article 73 e de la Charte des Nations Unies, et de diverses publications.
- ²¹ <www.sainthelena.gov.sh>.
- ²² Les renseignements proviennent d'informations communiquées par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au Secrétaire général le 12 janvier 2006, en vertu de l'Article 73 e de la Charte des Nations Unies, et de diverses publications.
- ²³ *Ibid.*
- ²⁴ *St. Helena Herald*, 25 novembre 2005.
- ²⁵ *St Helena Independent*, 18 novembre 2005.
- ²⁶ *Ibid.*
- ²⁷ *St. Helena Herald*, 10 juin 2005.
- ²⁸ *Ibid.*, 24 juin 2005.
- ²⁹ *Ibid.*, 2 septembre 2005.
- ³⁰ <www.sthelenaaonline.com>.
- ³¹ *St. Helena Herald*, 15 avril 2005.
- ³² *Ibid.*, 7 octobre 2005.
- ³³ *Ibid.*, 24 juin 2005.
- ³⁴ *Ibid.*, 27 janvier 2006.

-
- ³⁵ Ibid., 25 février 2005.
- ³⁶ Ibid., 8 juillet 2005.
- ³⁷ Ibid., 15 juillet 2005.
- ³⁸ Ibid., 27 janvier 2006.
- ³⁹ Ibid., 2 septembre 2005.
- ⁴⁰ Ibid., 25 novembre 2005.
- ⁴¹ Ibid., 20 et 27 janvier 2006.
- ⁴² Les renseignements proviennent d'informations communiquées par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au Secrétaire général le 12 janvier 2006, en vertu de l'Article 73 e de la Charte des Nations Unies, et de diverses publications.
- ⁴³ *St. Helena Herald*, 27 janvier 2006.
- ⁴⁴ Ibid., 27 janvier 2006.
- ⁴⁵ Ibid., 4 mars 2005.
- ⁴⁶ <www.sthelenaonline.com>, 16 janvier 2006.
- ⁴⁷ Les renseignements proviennent d'informations communiquées par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au Secrétaire général le 12 janvier 2006, en vertu de l'Article 73 e de la Charte des Nations Unies, et de diverses publications.
- ⁴⁸ *St. Helena Herald*, 7 octobre 2005.
- ⁴⁹ <www.sainthelena.gov.sh>.
- ⁵⁰ *St. Helena Herald*, 27 janvier 2006.
- ⁵¹ St. Helena Strategic Review 2000-2010, Gouvernement saint-hélénien, septembre 1999.
- ⁵² *St. Helena Herald*, 23 décembre 2005.
- ⁵³ Ibid., 2 décembre 2005.
- ⁵⁴ Communiqué du 12 septembre 2002 du Bureau des affaires étrangères et du Commonwealth.
- ⁵⁵ <www.the-islander.org.ac>.
- ⁵⁶ *St. Helena Herald*, 23 décembre 2005.
- ⁵⁷ Ibid., 27 janvier 2006.
- ⁵⁸ Renseignements extraits de *Tristan da Cunha* (1988), de Brian Baldwin, Administrateur de Tristan da Cunha.
-